



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 8 JANVIER 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi huit janvier deux mille dix-huit, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mélanie Larente, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présentes : Mesdames Manon Lambert, directrice générale et Annie Meilleur, directrice générale adjointe.

---

**POINT 1  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est 19 h 45, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2  
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**18-01-008 POINT 3  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**18-01-009 POINT 4  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2017 soit approuvé.

18-01-010

**POINT 5  
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – DÉCEMBRE 2017**

---

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1700315 à D1700356, totalisant 25 0749,53 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros C1700226 à C1700255 (chèques) - L1700231 à L1700255 (paiements en ligne), - P1700179 à P1700207 (paiements directs) – M1700224 et M1700225 (chèques manuels), le tout totalisant 137 487,55 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

18-01-011

**POINT 6  
CORRESPONDANCE**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

**PROVENANCE**

- De la Direction de la santé publique du CISSS des Laurentides qui remercie la Municipalité de sa participation à la campagne de vaccination antigrippale 2017.
- De la Sécurité publique nous informant de la nouvelle facturation des services policiers de la Sûreté du Québec et de l'aide financière au montant de 4 077 \$ provenant du MAMOT.

**POINT 7  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Quelques citoyens, trois (3), étaient présents.

- Monsieur Paul-André-Guénette demande la position du conseil concernant le sentier de motoneiges du Club Pitman sur son territoire.

18-01-012

**POINT 8  
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 14-159 ET 16-170 – (PR-18-178)**

---

Monsieur André Trudel, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant les règlements 14-159 et 16-170.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

18-01-013

**POINT 9  
TAXATION – CALENDRIER DES VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2018**

---

ATTENDU QUE les comptes de taxes 2018 seront postés aux contribuables le 26 janvier prochain;

ATTENDU QUE les contribuables pourront acquitter leur compte de taxes en quatre (4) versements égaux;

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité fixe les dates suivantes pour le paiement des taxes 2018 :

- 1<sup>er</sup> versement : 26 février 2018
- 2<sup>e</sup> versement : 26 mai 2018
- 3<sup>e</sup> versement : 26 août 2018
- 4<sup>e</sup> versement : 26 novembre 2018

Dans le cas d'un retard de paiement, un intérêt de 18 % est applicable sur la portion échue seulement. Toute somme due à la Municipalité de Mont-Saint-Michel est augmentée des intérêts, et ce, jusqu'au paiement complet.

**POINT 10  
DÉPÔT – BANQUES DE TEMPS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – ANNÉE 2017**

---

Madame Manon Lambert, directrice générale, dépose les banques de temps accumulés pour l'année 2017 des employés municipaux. Une copie sera transmise aux vérificateurs comptables.

18-01-014

**POINT 11  
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2018 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM)**

---

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a transmis à la Municipalité sa facturation pour l'adhésion à cet organisme pour l'année 2018;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour l'année 2018, et autorise le paiement de la cotisation pour un montant total de 1 069,70 \$, taxes incluses.

18-01-015

**POINT 12  
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2018 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité renouvelle, par les présentes, son adhésion 2018 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).
2. La Municipalité verse à l'ADMQ la somme de 865,39 \$, taxes incluses, représentant le coût d'adhésion et de l'assurance.
3. Madame Annie Meilleur, directrice générale adjointe, soit nommée à titre de membre de l'ADMQ.

18-01-016

**POINT 13  
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2018 – CORPORATION DES OFFICIERS  
MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC  
(COMBEQ)**

---

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité renouvelle, par les présentes, son adhésion à la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2018.
2. La Municipalité verse à la COMBEQ la somme de 431,16 \$, taxes incluses, représentant la cotisation annuelle.
3. La Municipalité désigne monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement, à titre de représentant de la Municipalité.

18-01-017

**POINT 14  
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2018 – CENTRE RÉGIONAL DE  
SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DES LAURENTIDES  
(CRSBPL)**

---

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le renouvellement de sa cotisation 2018 au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBPL);

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise le renouvellement et le paiement de la cotisation 2018, au montant de 3 181,30 \$, taxes incluses, (taux de 4,75 \$ x 580 résidents) au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBPL).

18-01-018

**POINT 15  
RENOUVELLEMENT – CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL 2018 –  
LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

---

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le renouvellement de contrat d'assurance municipal pour l'année 2018;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise le renouvellement du contrat d'assurance municipal pour l'année 2018 avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 14 453 \$, taxes sur primes incluses.

**POINT 16  
DÉPÔT – SUBVENTION 2017 – PROGRAMME DE LA REDISTRIBUTION AUX  
MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES**

---

Madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport de la subvention 2017 dans le cadre du « Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ». La part attribuée à la Municipalité de Mont-Saint-Michel est de 5 912,75 \$ pour l'exercice financier 2017.

18-01-019

**POINT 17  
AUGMENTATION DU LOYER – 96, RUE COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise l'augmentation du loyer du 96, rue Communautaire, situé en haut de l'hôtel de ville, au locataire, Monsieur Richard Rivest. Une mensualité de 385 \$ sera payable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

18-01-020

**POINT 18  
FORMATION – ANNÉE 2018 – DGA/STA**

---

ATTENDU QUE le conseil reconnaît l'importance de la formation continue pour son personnel;

ATTENDU QU'un montant de 2 500 \$ a été attribué pour la formation au personnel administratif, pour l'année 2018;

Il est proposé par : \*\*\*  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité autorise la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à suivre les formations suivantes :
  - Formation – Loi 122 - ADMQ (résolution 17-12-168) : 550 \$
  - Formation DMA (2 cours) - ADMQ : 710 \$
  - Formation RH – (2 cours) Université TéléQ : 720 \$
2. Les frais d'inscription ainsi que tous les frais relatifs à ladite formation, soient payés sur présentation des pièces justificatives.

**POINT 19  
DÉPÔT – BILAN DES PERMIS D'URBANISME ET DE ROULOTTES POUR L'ANNÉE 2017**

---

Madame Manon Lambert, directrice générale, dépose aux membres du conseil municipal, le bilan des permis d'urbanisme et de roulottes donnés par le Service de l'urbanisme pour l'année 2017.

18-01-021

**POINT 20  
ACHAT ET INSTALLATION – LOGICIEL DE GESTION DE DEMANDES DE PERMIS ET DE CERTIFICATS D'AUTORISATION – AJOUT POSTE DE TRAVAIL CIM – SERVICE DE L'URBANISME**

---

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire l'achat d'un logiciel de gestion de demandes de permis et de certificats d'autorisation de la Coopérative d'informatique municipale (CIM), pour son Service de l'urbanisme;

ATTENDU la proposition soumise le 15 novembre 2017 par CIM;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité procède à l'achat d'un logiciel de gestion de demandes de permis et de certificats d'autorisation pour le Service d'urbanisme au montant de 1 865,47, taxes incluses, comprenant la formation et le soutien technique pour l'année 2018, auprès de la Coopérative d'informatique municipale (CIM).

2. La Municipalité procède également à l'installation et l'utilisation d'un poste de travail supplémentaire sur le réseau, pour le Service de l'urbanisme, au montant de 316,18 \$, taxes incluses.

18-01-022

**POINT 21**  
**ADOPTION – RÈGLEMENT #59 CONCERNANT LES COÛTS DE CONSTRUCTION DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE #7 ET DU RECOUVREMENT FINAL DES CELLULES #2 ET #3 - RIDL**

---

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) a adopté le règlement #59 concernant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #7 et du recouvrement final des cellules #2 et #3, lors de sa séance régulière de décembre 2017;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel adopte le règlement d'emprunt de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, portant le numéro #59 concernant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #7 et du recouvrement final des cellules #2 et #3, tel que présenté.

18-01-023

**POINT 22**  
**MANDAT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – PROJET DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE ET D'INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

---

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter un projet de construction / rénovation d'une bibliothèque et d'installations sportives et récréatives dans le cadre du Programme « Soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU l'offre de services professionnels en architecture de la firme Poulin-Laurin Architectes, s.e.n.c.r.l. (PLA), datée du 19 décembre 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité doit présenter son projet et demande de subvention avant la fin de février 2018;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel mandate la firme Poulin-Laurin, Architectes, s.e.n.c.r.l. (PLA) afin de produire une estimation des coûts pour une nouvelle construction et/ou une rénovation du pavillon La Sporthèque pour un bâtiment multifonctionnel (bibliothèque, salle de cours, salles pour patineurs, etc...), pour un montant maximal de 1250 \$, plus les taxes applicables.

18-01-024

**POINT 23**  
**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CENTRE DE SANTÉ DE FERME-NEUVE – ANNÉE 2018**

---

ATTENDU la demande de contribution financière de la Municipalité de Ferme-Neuve, datée du 19 décembre 2017, pour le Centre de Santé;

ATTENDU QUE le Centre de Santé de Ferme-Neuve offre aux contribuables de Mont-Saint-Michel des services médicaux en leur assurant la présence de médecins ou en leur offrant la continuité de la clinique de prélèvements;

ATTENDU QU'un tel service doit être conservé à proximité dans notre région;

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel contribue financièrement pour un montant équivalent à 5 \$ par citoyen, soit 2 900 \$ (580 X 5\$), afin de conserver les services médicaux du Centre de santé de Ferme-Neuve, conditionnellement à ce que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité à leurs services.

**18-01-025**

**POINT 24**  
**DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDE AUX ÉLÈVES DU 5<sup>E</sup> SECONDAIRE –**  
**FINISSANT(E)S 2018 – ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH**

---

ATTENDU la demande de bourse d'étude pour les finissant(e)s 2018, des élèves du 5<sup>e</sup> secondaire de l'école Polyvalente Saint-Joseph;

ATTENDU QU'une bourse pourrait être remise à un(e) étudiant(e) finissant(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

QU'une bourse de 300 \$ soit offerte à l'école Polyvalente Saint-Joseph, pour remettre à un(e) étudiant(e) finissant(e) de Mont-Saint-Michel qui aura démontré du sérieux et de la persévérance dans ses études et qui continuera ses études pour obtenir un D.E.P. ou un D.E.C.

Dans l'hypothèse où aucun finissant méritant ne proviendrait de notre municipalité, la bourse ne serait pas octroyée et remise à la municipalité. Ce montant sera versé au moment où nous aurons été informés qu'il y aura un(e) étudiant(e) éligible à recevoir cette bourse.

**18-01-026**

**POINT 25**  
**MANDAT À LA MRCAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE**  
**EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU**  
**D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL**

---

ATTENDU l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'il existe une problématique de couverture ainsi que de compatibilité des systèmes de communications radio des services de sécurité incendie du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la fiabilité des communications est primordiale autant sur le plan de la sécurité des pompiers que sur le plan opérationnel et que le recours à l'alternative du réseau cellulaire en cas d'urgence n'est pas une option viable sur une grande partie du territoire dû à la couverture limitée;

ATTENDU QUE le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie adopté en 2005 avait comme objectif dans son plan de mise en œuvre de régler les problématiques déjà existantes en communication et que, jusqu'à aujourd'hui, aucune amélioration significative n'a été apportée;

ATTENDU QUE le système de radiocommunication régional équiperait chacun des véhicules de sécurité incendie de la MRC, favoriserait l'interopérabilité entre tous les services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et améliorerait la couverture actuelle;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel approuve le projet régional de radiocommunication pour les services de sécurité incendie et de mandate la MRC d'Antoine-Labelle à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT.

**POINT 26**  
**VARIA – PAROLE AU CONSEIL**

---

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

**18-01-027**

**POINT 27**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 20.

---

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ  
Maire

---

MANON LAMBERT  
Directrice générale